

Eclairage public

L'éclairage public représente entre 1/3 à la moitié des consommations d'électricité d'une commune alsacienne.

1. Sobriété

ACTION : Mettez en place un système de régulation

Commande par cellule photoélectrique ou lumandar



La mise en place d'une commande par cellule photoélectrique ou lumandar permet d'adapter les périodes d'allumage et d'extinction en fonction de la luminosité extérieure.

Au fil du temps, le cache protégeant la cellule de détection s'encrasse. La cellule considère alors qu'il fait plus vite nuit et l'éclairage s'allume donc trop tôt.

ACTION : Nettoyez les cellules en place

Un réglage de la sensibilité de détection est possible :

- sur les cellules photoélectriques grâce à un bouton rotatif ;
- sur les lumandars par la mise en place d'un capuchon en aluminium permettant de réduire la surface du capteur.

ACTION : Réglez la sensibilité de détection

Horloge astronomique

Placée directement dans le coffret de commande de l'éclairage public, l'horloge astronomique permet de commander automatiquement l'éclairage en fonction de l'éphéméride.



ACTION : Réduisez les périodes d'éclairage

Une piste d'économie d'énergie pour l'éclairage public est l'extinction de l'éclairage en pleine nuit. Afin d'éviter les plaintes des riverains, cette décision doit être expliquée aux habitants et discutée avec eux. Le nombre d'heures maximal d'éclairage est d'environ 4 200 heures/an. En coupant la nuit entre 23h à 5h, par exemple, le nombre d'heure d'utilisation passe à 2 000 heures/an.

Ces plages horaires peuvent être réglées directement sur l'horloge astronomique si vous en possédez une.

Si vous n'êtes pas équipé d'horloge astronomique, peut-être que vous avez dans votre coffret de commande de l'éclairage une horloge classique. Les périodes d'éclairage sont celles pour lesquelles les petits picots sont enfoncés sur l'horloge. Vous pouvez programmer une période d'éclairage de 18h à 23h et de 5h à 7h par exemple.



Sur ce type de matériel le changement d'heure été/hiver n'est pas automatique, de plus il ne tient pas compte de la durée des jours. Il est donc nécessaire de contrôler et de modifier régulièrement les plages d'éclairage sur l'horloge classique.



ACTION : Entretenez vos luminaires

L'entretien des lampes et des luminaires ainsi que le remplacement programmé des lampes au bout d'un certain nombre d'heures permettent de maintenir l'efficacité lumineuse dans le temps.

ACTION : Réalisez un plan de votre éclairage public

Pour comprendre comment est géré l'éclairage public et surtout quels coffrets de commande gèrent quelles zones, réalisez un plan de votre éclairage public. Pour cela, sur un plan de votre commune représentez les armoires de commande par des rectangles, les mâts par des ronds et les fils par des traits avec pour chaque circuit une couleur différente.



Légende :

armoire de commande



mâts



circuits



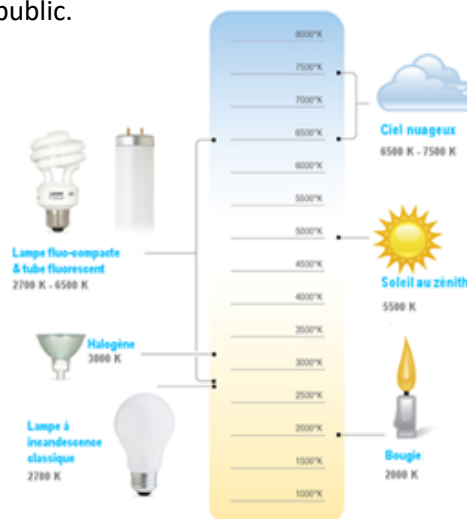
2. Efficacité

ACTION : Réalisez un diagnostic de votre installation

Avant toute décision, réalisez un diagnostic qualitatif de votre éclairage public.

Deux choses à savoir avant de passer à l'éclairage LED :

- Si votre installation ne dispose pas d'un neutre spécifique dédié à l'éclairage public, vous pourrez rencontrer des soucis avec les luminaires LEDs (modification possible du circuit).
- Faites également attention à choisir des drivers (équipements permettant l'alimentation de la LED) de qualité car c'est l'élément qui généralement casse le premier.
- Pour un confort visuel n'utilisez pas d'ampoules émettant dans le bleu. Pour cela, choisissez des températures de couleur proches de 3000 K.



Vous pouvez maintenant passer à l'action.

ACTION : Remplacez votre éclairage énergivore par des technologies plus performantes